

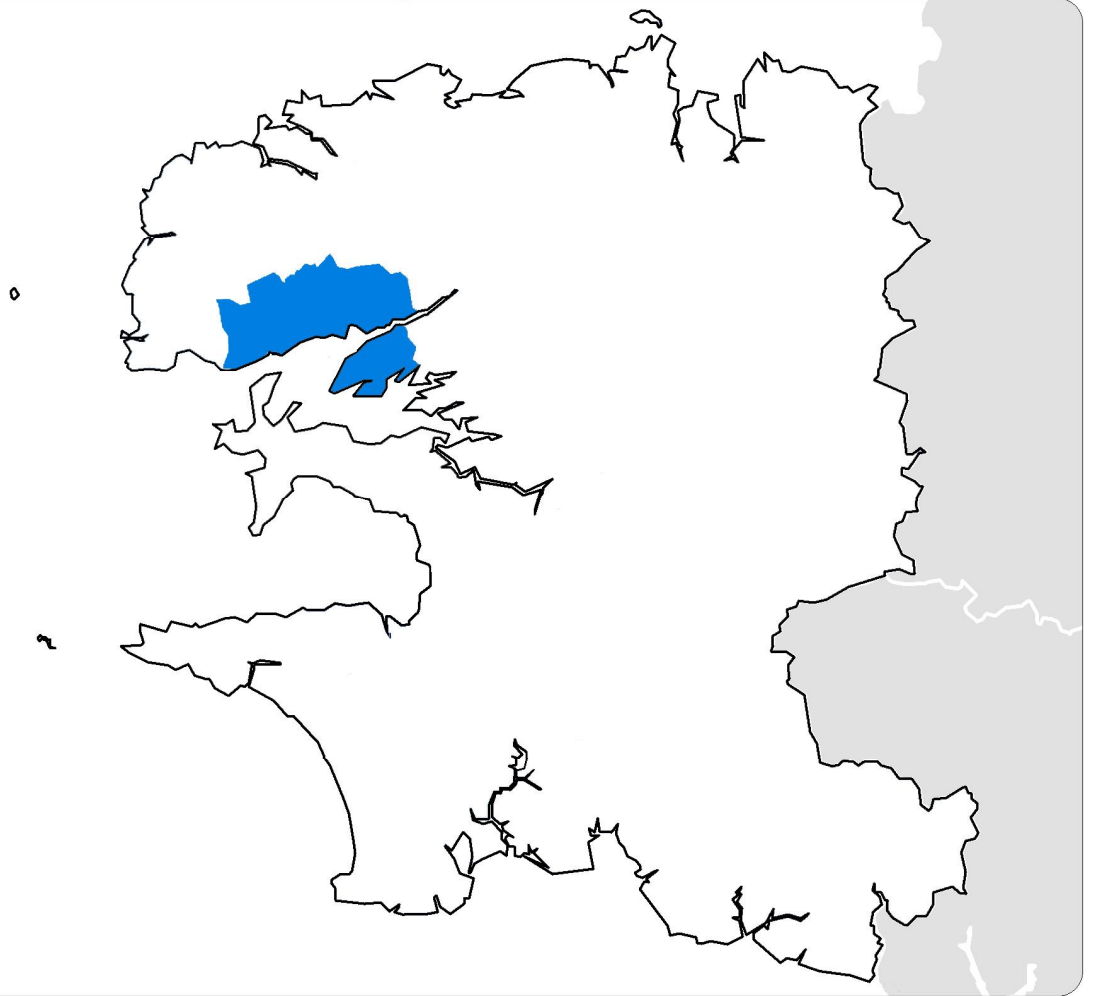


Brest
MÉTROPOLE

Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère
et Brest métropole*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Conseil départemental du Finistère,
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par
la Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

Et :

Brest métropole
Représentée par son Président, François CUILLANDRE

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 2 juin 2009, son avenant n°1 signé
le 18 avril 2012 et son avenant n°2, approuvé en séance plénière du Conseil général le 21
juin 2012 et par Brest métropole le 19 octobre 2012 ;

Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;
Vu la délibération de Brest métropole en date du 30 janvier 2015 ;
Vu le contrat de territoire 2015-2020 signé le 25 février 2015 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil de la métropole du 13 octobre 2015 ;
Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre
2015 ;

Vu l'avenant n°2 et l'avenant cohésion sociale approuvés par le Conseil de la métropole du
28 janvier 2016 ;
Vu l'avenant n°2 et l'avenant cohésion sociale approuvés par la Séance plénière du Conseil
départemental des 28 et 29 janvier 2016.

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement.

La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux

objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE BREST

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « **lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires** » à l'échelle du Pays de BREST.

Cette lecture partagée des enjeux partagés du Pays de BREST est la suivante :

ENJEU I - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire apparaît comme l'un des enjeux principaux du Pays de Brest, tant d'un point de vue démographique qu'en termes de capacité à attirer de nouvelles entreprises.

1.1 Soutenir le développement métropolitain

Le renforcement des fonctions métropolitaines majeures est un enjeu capital pour le développement du pays de Brest. Pour cette raison, il paraît important de conforter le projet métropolitain brestois, en veillant d'une part à s'assurer que son dynamisme irrigue l'ensemble de son « aire d'influence » et d'autre part à appuyer les stratégies et les projets qui concourent à renforcer la métropolisation brestoïse. De même, la coopération engagée avec Quimper, Morlaix et Lannion a pour objectif de consolider l'offre globale en matière de fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant largement celui de la seule métropole. En effet, cette métropole, modeste par le nombre de ses communes, est originale car elle repose sur l'une des communautés urbaines les plus intégrées de France qui vit en équilibre dans un Pôle métropolitain qui rassemble des EPCI conséquents et pleinement articulés avec la nouvelle métropole, construisant un rayonnement qui va même au-delà. Elle concourt également fortement au développement de la pointe occidentale.

1.1.1 L'accessibilité du territoire

L'accessibilité reste, à l'évidence, le premier défi du territoire. La situation périphérique du Pays de Brest en France et en Europe nécessite des infrastructures et des services de communication performants et une organisation des transports logistiques de qualité. Premier de Bretagne par le nombre de passagers, l'aéroport de Brest a encore un potentiel de développement important.

Le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) et le pôle d'échange multimodal de Brest, le grand projet portuaire, tout comme l'extension du réseau Très Haut Débit sont des projets majeurs en termes d'accessibilité pour le territoire. Ces projets d'infrastructures demandent à être anticipés, valorisés et accompagnés pour en tirer le meilleur parti.

Plusieurs projets de pôles multimodaux sont également envisagés à l'échelle du pays, afin de conforter également les mobilités internes au territoire.

1.1.2 Le renforcement des fonctions et équipements métropolitains

Dans la palette des fonctions métropolitaines que Brest entend conforter, le développement de son excellence maritime et de ses capacités en matière d'enseignement supérieur et de recherche apparaissent comme des enjeux prioritaires.

Le Finistère, premier département maritime de France métropolitaine dispose d'atouts considérables en matière de ressources et de savoir-faire uniques dans le domaine des sciences et des technologies marines. Sa vocation mondiale doit être affirmée par le développement du Campus mondial de la mer, qui réunit les structures de l'innovation et des

transferts de technologies liés à la mer (technopole de Brest Iroise, Pôle Mer Bretagne, B-COM, IEED France Energies Marines). Le territoire peut s'appuyer sur cet atout pour asseoir son rayonnement international, son développement économique, en aidant les entreprises à définir et adapter leurs besoins, en attirant des jeunes et des actifs et en favorisant la formation continue de la population active.

Brest métropole est particulièrement vigilante au développement des fonctions relatives à la formation, à l'enseignement et à la recherche. La consolidation du pôle de formation métropolitain paraît être un enjeu essentiel pour le territoire et l'ensemble de la Bretagne.

Cela nécessite une mise en réseau plus importante des acteurs de la formation, le développement de passerelles entre la formation initiale et les entreprises locales, la consolidation de l'enseignement professionnel et technique pour répondre aux besoins des entreprises et le développement de la formation continue et de la valorisation des acquis.

L'attractivité du territoire passe enfin par de grands projets d'aménagement ou équipements d'envergure métropolitaine : le projet des Capucins, le tramway, Océanopolis, la grande salle de spectacles sportifs et événementiels - l'Arena, la médiathèque centrale... D'autres projets à forte capacité de rayonnement, hors de la métropole peuvent également concourir à l'attractivité : protection et valorisation du Parc Marin d'Iroise, mise en valeur des potentiels du Parc Naturel Régional d'Armorique, mise en valeur touristique du territoire qui contribuera aussi à sa notoriété.

1.2 Développer l'économie en soutenant l'emploi et l'insertion à l'échelle du Pays

La mondialisation et la libéralisation des échanges induisent un contexte économique de plus en plus concurrentiel qui fragilise les économies locales. Structuré autour des industries militaires et navales, de l'agriculture et l'agroalimentaire, du numérique, mais aussi pôle bancaire, avec une place croissante des services aux entreprises et le soutien d'une économie présentielle importante, le tissu productif brestois est confronté à une obligation de mutation.

L'économie sociale et solidaire, est également un univers porteur et prometteur en termes d'emplois. Souvent, la décision de changer de région va de pair avec le désir de travailler autrement et de donner du sens à son travail. L'ESS répond à ces vœux.

Les grands déterminants du développement économique local seront dans les prochaines années :

L'aptitude du territoire à mettre en avant ses compétences et ses atouts pour le rendre plus attractif, plus dynamique et moins sensible aux risques.

L'accompagnement de la mutation des secteurs productifs, de façon à renforcer leur valeur ajoutée et leur capacité à s'adapter à l'évolution des marchés et des attentes de la société.

La mobilisation des énergies sur des secteurs de pointe, véritables locomotives pour des pans entiers de l'économie (biotechnologies marines, énergies marines renouvelables, numérique...)

La valorisation, en complément et en appui de l'économie productive, d'une économie touristique et présentielle non délocalisable et génératrice d'emplois.

Ces enjeux mettent au premier plan la nécessité d'impulser une dynamique particulière de création d'activités et d'entreprises nouvelles, pour lesquels la jeunesse de la population du pays constitue un atout de premier plan. Le développement de l'entrepreneuriat, individuel et aussi collectif, peut être une piste majeure.

1.2.1 Réaffirmer la vocation maritime du pays de Brest

Comme le rappelle avec force le Pacte d'avenir pour la Bretagne, le territoire brestois doit accroître la valorisation économique des ressources maritimes.

Le territoire compte des ressources considérables en termes de recherche maritime.

Le pays de Brest accueille environ 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs dans le secteur public, dont environ 650 en sciences et techniques de la mer regroupés dans une dizaine d'établissements (dont l'Université de Bretagne Occidentale et Ifremer, chefs de file),

ce qui place le Finistère à la première place en Europe et à la quatrième au niveau mondial (après Qindao et Shangaï en Chine et Hobart en Australie).

Cette reconnaissance de l'excellence maritime finistérianne s'est traduite par l'obtention de nombreux programmes d'investissements d'avenir (laboratoire, équipements et institut d'excellence, infrastructure nationale...) dans les domaines de l'océanographie, du changement climatique, des énergies marines renouvelables, des biotechnologies, de la santé... Le Pays de Brest accueille également le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Mer Bretagne-Atlantique », qui a pour mission de développer l'innovation dans les différents domaines maritimes : sécurité et sûreté, naval et nautisme, ressources énergétiques et minières, ressources biologiques, ports et transports, environnement et aménagement du littoral.

Parmi toutes les activités économiques liées à la mer que le pays de Brest entend conforter et accompagner, l'émergence d'une filière industrielle des « Energies Marines Renouvelables » (EMR), est pour Brest un enjeu majeur de développement.

Le grand projet portuaire de Brest dont l'objectif est de faciliter l'accès de navires de plus grandes capacités et permettre, par une augmentation des surfaces disponibles, le développement d'activités comme le transport de conteneurs ou l'accueil de nouvelles industries d'avenir comme la construction ou l'assemblage d'éoliennes offshore pour le développement d'une filière EMR, est l'un des défis majeurs que le territoire devra relever et accompagner dans les prochaines années.

1.2.2 Conforter le tourisme comme pilier de l'économie locale

Le tourisme est l'un des piliers de l'économie locale. Il repose sur des richesses patrimoniales, naturelles et architecturales. Il est favorisé par de nombreux événements organisés sur le pays, par des activités nautiques et de plaisance très développées ainsi que la présence d'équipements structurants.

D'après une analyse réalisée par Finistère tourisme, le pays de Brest se compose de territoires aux caractéristiques différentes dans leurs fonctions et dans leurs profils de fréquentation. Les principales caractéristiques de l'offre sont celles d'un territoire avec une ouverture maritime affirmée, une véritable dimension urbaine et « affaires », des espaces emblématiques et à forte dimension attractive avec les îles, une offre patrimoniale dense et caractéristique du Finistère (ports, phares), des entités paysagères variées (abers, pointes, rade, ..) et une offre de loisirs diversifiée (nautisme, randonnée).

Par ailleurs, le Pays de Brest a vu se développer des équipements qui comptent parmi les plus fréquentés de Bretagne (Océanopolis), une activité événementielle dense tant sur le volet culturel (Astropolis, festival du film court,...) que sur le volet nautique (Fêtes nautiques...).

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés dans le domaine du tourisme :

- Moderniser et accroître la cohérence de l'offre touristique. Dans cette perspective, coordonnée par le pôle métropolitain et fruit d'un renforcement des coopérations entre les sept communautés du Pays de Brest, les offices de tourisme et la CCI de Brest, la nouvelle destination Brest terres océanes traduit une volonté partagée de tous les acteurs locaux d'agir collectivement pour mieux valoriser les nombreux atouts touristiques du territoire, au sein d'une destination Bretagne.
- Renforcer la structuration et le développement de l'offre tourisme d'affaires et tourisme urbain ;
- Requalifier des hébergements vieillissants sur la zone côtière et maintenir la présence d'un hébergement de tourisme social (campings municipaux, structures d'accueil de classes de découvertes...).
- Poursuivre le travail engagé sur l'image du territoire.

1.2.3 Une économie agricole et agroalimentaire en mutation

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent une part importante de la richesse du pays. Une agriculture très diversifiée maille le territoire (polyculture, élevage, lait, fruits et légumes...). Face à une concurrence internationale exacerbée, mais également aux mutations et à la forte pression foncière que connaissent les activités agricoles, dans le cadre du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB), elles doivent s'inscrire dans une évolution durable (économiquement et écologiquement) et faire face aux enjeux suivants :

Renouvellement des générations dans l'agriculture ;

Renforcement de la compétitivité ;

Promotion d'une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations ;

Amélioration de la viabilité des filières de productions agricoles ;

Développement du lien entre territoire et agriculture ;

Formation tout au long de la vie pour favoriser l'avenir de l'agriculture du Pays de Brest.

1.2.4 Soutenir l'emploi et l'insertion à l'échelle du pays

Le Pacte départemental d'insertion identifie trois enjeux : favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie, l'autonomie des jeunes et l'inclusion sociale.

Afin de renforcer les passerelles entre l'emploi et l'insertion, une convention de partenariat a été élaborée entre la Région et les quatre Départements bretons sur la formation professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Une meilleure articulation de l'ensemble des dispositifs existants est recherchée.

Dans le cadre du Pacte territorial d'insertion du Pays de Brest, des actions spécifiques sont envisagées telle que le développement d'une offre d'insertion tournée vers les activités économiques du numérique. De plus, le Pays de Brest est l'un des territoires bretons où le développement de l'économie sociale et solidaire, souvent en pointe sur les politiques d'insertion, est le plus conséquent. Une attention soutenue doit être portée à ce secteur.

Dans un contexte économique en tension se traduisant par des plans sociaux d'envergure, une vigilance doit être portée sur le risque de paupérisation des personnes licenciées. Les actions d'insertion devront être complétées par une attention particulière portée aux enjeux de maintien dans le logement et de lutte contre la précarité énergétique.

En outre, une attention particulière doit être accordée à l'insertion des jeunes, au regard de leur part plus importante dans les demandeurs d'emploi. A cet égard, les publics les plus fragiles doivent être attentivement suivis et épaulés : malgré un niveau moyen de formation élevé, la part des jeunes sans diplôme demeure supérieure aux objectifs européens, en affectant inégalement les territoires à l'intérieur du pays.

Un travail tout particulier doit être développé sur l'insertion professionnelle des étudiants sur le territoire du Pays. La promotion de l'entrepreneuriat est une priorité.

ENJEU II - PRESERVER LES EQUILIBRES FACE AUX CONSEQUENCES D'UN SYSTEME URBAIN EN EXPANSION

Le Pays de Brest fait face à un enjeu d'inflexion quantitative et qualitative du développement urbain. Le SCoT retient trois objectifs : un équilibre territorial soucieux d'une consommation d'espaces moindre et préservant les espaces naturels et agricoles, un rééquilibrage entre métropole et le reste du territoire avec un maillage en pôles structurants à vocation urbaine et pôles d'appui, la recherche d'un nouvel équilibre social sur le territoire. Le SCoT intègre également les enjeux de préservation du foncier agricole, que le développement des centres urbains ne doit pas mettre en péril. La maîtrise de l'étalement urbain est en effet un enjeu

essentiel pour le Pays de Brest, en lien avec la « Charte Agriculture et urbanisme pour un aménagement équilibré du territoire » (en cours de signature entre l'Etat et la Chambre d'agriculture).

2.1 Valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

La qualité de l'environnement et du littoral sont des éléments centraux de l'image et de la qualité de vie du Pays de Brest. Il importe donc de mettre en place des stratégies de développement susceptibles de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement et de rationaliser les consommations (d'espaces, d'énergie, d'eau...). La prise en compte des ressources locales se décline également par des actions de nature très différentes, passant par la rénovation du patrimoine bâti, la valorisation des espaces naturels sensibles, le soutien aux infrastructures relatives à l'assainissement, à l'eau potable, aux déchets, etc.

Des études récentes, sur l'attractivité des territoires pour de futurs cadres métropolitains, pointent l'environnement comme étant un axe majeur. Si certaines fonctions support recrutent au niveau national, des spécificités régionales existent. Ainsi, l'environnement peut connaître un très fort développement dans le Finistère. De nouvelles fonctions créatrices d'emploi voient le jour, notamment dans l'énergie, dont l'éolien, le traitement des déchets, mais aussi dans les métiers du web.

Depuis 2010, le Pôle métropolitain du Pays de Brest porte une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières volontariste, et pragmatique, au service du développement durable de ce pays maritime. Cette démarche vise à fédérer et coordonner, par un nouveau processus de gouvernance de la mer et du littoral, l'ensemble des programmes, des actions et des acteurs engagés sur ce territoire. La Région et le Conseil départemental soutiennent activement le processus engagé et les thématiques retenues pour le plan d'action (organisation de la plaisance et du carénage, qualité des eaux de baignade, partage de l'espace côtier). Des actions très concrètes sont ainsi mises en œuvre pour assurer l'accessibilité du littoral (accessibilité des plages pour les personnes à mobilité réduite, au développement des sentiers de randonnées, à la vélo-route du littoral), et respecter sa fragilité (préservation des espaces naturels sensibles, de la qualité des eaux de baignades, lutte contre les algues vertes, lutte contre l'érosion du littoral...).

Les objectifs portés par le pays de Brest ainsi que ceux de la Charte du Parc naturel régional d'Armorique qui visent à « conforter la qualité des eaux et des milieux aquatiques », gagneraient à mieux s'articuler dans la mesure où ils vont dans le même sens.

2.2 Conforter les centralités sur le territoire par un maillage de services adaptés aux besoins des populations

Le maintien et le confortement de centralités maillées, avec l'accès aux services et équipements de proximité, sont un gage d'équilibre pour le territoire et contribuent à la préservation d'un cadre de vie de qualité.

2.2.1 Un habitat adapté

La Région, le Conseil départemental et le pays par son ScoT partagent les mêmes constats et objectifs. Tous s'accordent pour travailler au maintien de l'habitat, (y compris social dans les centres bourgs), de manière à répondre aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain affichés par le ScoT.

Ainsi, il convient de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de toutes les populations du pays de Brest. Cela passe par des programmes différenciés au sein même du pays. Comme l'indique le ScoT, il convient d'enrayer la baisse démographique du pôle urbain brestois, conforter le « Bassin mixte » de Lesneven, notamment en confortant sa fonction résidentielle par une offre diversifiée. Concernant le bassin de Landerneau, il s'agit

de l'accompagner pour diversifier l'offre en première couronne. Pour tous ces pôles, il s'agit de lutter contre l'extension périurbaine. L'effort engagé de réhabilitation du parc de logements anciens devra être poursuivi, notamment dans un objectif de maîtrise de la consommation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique des populations les plus défavorisées.

Enfin, malgré les efforts déjà consentis, l'offre de logements dédiés aux jeunes reste insuffisante et inégale sur le territoire.

A moyen terme, ces enjeux sont essentiels pour l'attractivité et la dynamique démographique du territoire.

2.2.2 Des problématiques variées en termes de services à la population

Plusieurs enjeux sont conjointement identifiés sur le pays de Brest :

- le développement d'équipements relatifs à la petite enfance. Sur ce point, les besoins sont différenciés au sein du pays. Le PAAPE, schéma départemental relatif au développement des modes d'accueil, détermine une liste de secteurs prioritaires en termes de développement d'équipements collectifs, sur laquelle figurent plusieurs EPCI du Pays de Brest : l'Aulne maritime et la Presqu'île de Crozon en tête, le défaut d'équipement y étant important, puis les communautés de communes du Pays des Abers et Landerneau – Daoulas. Les Communautés de communes des Pays de Lesneven et d'Iroise sont assez proches de la moyenne départementale, que Brest métropole dépasse.
- La question du vieillissement de la population. Sur ce sujet, une réflexion spécifique a été menée sur Brest métropole, aboutissant à une observation portée par l'ADEUPa et co-pilotée par le Conseil départemental et Brest métropole. En effet, au-delà du logement et de l'hébergement des personnes âgées, le phénomène du vieillissement est encore assez peu exploré dans son rapport à la ville, et à la prise en compte ou non de cette population dans les choix d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat. L'augmentation attendue du nombre et du poids relatifs des 60 ans et plus va obliger les acteurs de la ville à faire évoluer leurs interventions et à adapter leurs politiques en matière d'habitat, de transports et de services.
- le maintien de commerces de proximité ;
- la création, le maintien, la mutualisation de services de proximité, notamment au sein de maisons de solidarités ou pôles sociaux ;
- la valorisation et la mise en réseau d'équipements de proximité (sportifs, culturels, socioculturels...). Avec une offre satisfaisante, il s'agit sans doute à présent de spécialiser et valoriser davantage les équipements existants, à la faveur de leur requalification (et non pas de travailler à la création d'une offre nouvelle d'infrastructures). En revanche, leur mise en réseau doit être développée et encouragée.
- l'amélioration des mobilités et déplacements : transports à la demande, modes doux, Pôles d'échanges multimodaux de proximité, voiries...
- Si le modèle de la maison individuelle reste largement dominant, il est crucial que soit favorisée la densification urbaine dans tous les bourgs et communes du Pays de Brest. De même, une vigilance toute particulière devrait être apportée au foncier économique vieillissant, dans certains endroits. La requalification (voire requalification-densification) des zones existantes devrait être privilégiée à la création de nouvelles zones économiques.

En complément de cette approche partagée des enjeux, le Conseil départemental réaffirme ses deux sujets de vigilance particulière :

Renforcer la cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental est attentif à la prise en compte des questions sociales dans les documents cadres partenariaux. Il a ainsi investi ces sujets dans les contrats de territoire, en déclinaison des différents schémas départementaux.

Sur le Pays de Brest, il est à noter que l'offre en termes de services et d'équipements est globalement satisfaisante au regard de la situation de l'ensemble du département. Toutefois, au regard de l'importance des ces sujets, le Conseil départemental reste vigilant à la prise en compte des thématiques liées à la cohésion sociale : habitat social, accueil de la petite enfance, vieillissement de la population, prise en compte des handicaps. La mutualisation des données, l'observation territoriale partagée, seront les facteurs de réussite d'une gouvernance éclairée.

Poursuivre la dynamique de coopération territoriale pour une gouvernance renforcée

Elaborer des projets de territoire implique de décroiser les approches par compétences pour privilégier une vision stratégique et transversale globale. Afin d'accompagner l'appropriation des démarches territoriales et transversales, le Conseil départemental a encouragé le renforcement de la gouvernance locale. Sur le Pays de Brest, le Conseil départemental a impulsé des groupes de travail multipartenariaux, associant de manière privilégiée les communes, et portant notamment sur : le développement de schémas locaux relatifs aux circuits vélo ou de randonnées, ou encore la coordination des équipements touristiques ou culturels.

Par ailleurs, le Conseil départemental reste attentif à la dimension participative des schémas déclinant ses propres politiques. La gouvernance la plus large est donc un enjeu que le Conseil départemental, non seulement, porte sur les territoires, mais s'impose dans la mise en œuvre de ses responsabilités institutionnelles.

CHAPITRE II. LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil départemental développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à ses partenaires.

Le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Brest et le Schéma départemental vélo sont les documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

Du fait de ces schémas, le Conseil départemental est impliqué dans l'amélioration de l'accessibilité de l'agglomération brestoise. A ce titre, il cofinance (pôle gare de Brest, aménagements routiers structurants), ou mène sous maîtrise d'ouvrage départementale plusieurs projets ou études majeurs.

- Inscrits au contrat de plan État-Région 2000-2006 et financés par l'État et les collectivités bretonnes (Région, Conseil départemental, Agglomération), les travaux de réaménagement de l'échangeur de Kergaradec ont consisté en la réalisation de deux giratoires et l'aménagement d'un cheminement protégé pour piétons et cyclistes.
- Sur Bohars, la réalisation d'un giratoire par le Conseil départemental sur la RD 3, à Creac'h Bellec permet d'améliorer la sécurité des usagers sur cet axe très fréquenté.
- L'aménagement de la RD 105 entre Brest et Guilers a également occasionné plusieurs interventions. Les travaux réalisés en 2009 et début 2010 ont consisté en : la rénovation de l'ouvrage de Pont Cabioc'h élargi et renforcé, la création de deux giratoires à Guilers, l'aménagement de la section courante entre Keresseis et Pont Cabioc'h.
- Le projet de véloroute « Locmaria-Plouzané – Plouzané », maillon de la véloroute du littoral Brest-les Abers a été inauguré en octobre 2013. Ce nouveau tronçon constitué par l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 1.4 km entre Plouzané et Locmaria-Plouzané sur la voie communale n° 5 permet une continuité de la véloroute du littoral entre Brest et Lampaul-Plouarzel, via Plouzané, Locmaria-Plouzané, Plougonvelin, Le Conquet. Cet aménagement comprend l'élargissement d'un ouvrage, la mise en place d'une passerelle destinée aux piétons et vélos et la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large.
- Une aire de covoiturage de 54 places de parking a été créée à Kergleuz, sur le Relecq Kerhuon. Elle vient compléter le maillage des aires de covoiturage proposées de l'agglomération brestoise portant ainsi leur nombre à 1217 places répartie sur les 12 aires sur le territoire d'intervention de l'ATD de Lannilis.
- L'aménagement de la RD67 entre Ty Colo et Kervalguen, sur les communes de Saint-Renan, Milizac et Guilers est entré en phase de travaux, en plusieurs tranches : une première partie des aménagements a été inaugurée fin 2014.
- Les échanges techniques sur le projet d'amélioration de la ligne ferroviaire Brest/Quimper se sont traduits par la révision du programme d'aménagement par RFF.
- Les procédures et études concernant l'aménagement de la voie de maillage au Lanvian (RN12, RD712) se poursuivent également, en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte de Brest Iroise propriétaire des terrains de la future ZAC qui sera également desservie par cette infrastructure.
- Il y a également en projet l'amélioration de la gare maritime de Brest.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil Départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Conseil départemental participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisées sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine de **l'enseignement secondaire**, le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et le Conseil départemental, au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, certes, sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales), ainsi que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement (sections sportives labellisées, divers projets innovants dans des domaines aussi variés que la culture, l'éveil scientifique, l'éducation au développement durable et à l'environnement, la lutte contre le décrochage scolaire...).

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internat, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité). Sur Brest-Métropole, le montant des travaux réalisés sur les collèges s'est élevé 15,23 M€ sur la période 2006-2011, avec notamment 2,24 M€ à Kéranroux, et 1,302 M€ à Kérallan. Pour la période 2012-2017, il est prévu d'engager : 16,964 M€, avec des travaux envisagés notamment sur le collège de l'Harteloire (3 M€), Kéranroux (3,1 M€).
- 6,5M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens ;
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an) : outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire. Sur Brest Métropole, le total des dotations en matériel et en fonctionnement en 2013 s'est élevé à : 1,923 M€.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place : <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

En 2012, les élus départementaux ont adopté un projet de planification et d'éducation familiale avec 3 axes majeurs :

- développer l'information en matière de vie affective et sexuelle
- assurer l'accès à la contraception et au conseil conjugal sur tout le territoire finistérien
- observer, analyser, évaluer pour améliorer l'efficacité du dispositif

Ces orientations se sont accompagnées d'un meilleur maillage du territoire et désormais tous les pays sont concernés par la présence d'antennes de CPEF, que ce soit le CPEF en régie directe ou les CPEF hospitaliers :

- Pays de Morlaix : Morlaix
- Pays COB : Carhaix
- Pays de Brest : Brest ; Lesneven ; Landerneau ; Crozon
- Pays de Cornouaille : Quimper ; Châteaulin ; Concarneau ; Douarnenez ; Pont-L'abbé ; Quimperlé

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet

Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

Dans le domaine de **l'environnement**, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux **d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014)**. Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration.. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maître d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui des EPCI. Il est à noter que la métropole a anticipé ce fait puisqu'elle a déjà pris les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir du projet stratégique de Brest métropole « BREST 2025 Métropole ouverte et solidaire » adopté par le Conseil de communauté du 9 décembre 2011, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat :

ENJEU 1 - Renforcer l'attractivité et la métropolisation en réaffirmant notamment la vocation maritime du territoire

- Axe 1 : Aménagements et équipements métropolitains et structurants
- Axe 2 : Soutien aux fonctions métropolitaines
- Axe 3 : Accessibilité du territoire

ENJEU II - Renforcer la cohésion territoriale par un développement dynamique basé sur un cadre de vie de qualité

- Axe 1 : Accompagner le développement économique, touristique et culturel
- Axe 2 : Valoriser l'environnement local tout en assurant sa protection
- Axe 3 : Assurer l'équité territoriale par des équipements, aménagements, services, de proximité et de qualité

ENJEU 3 - Renforcer la cohésion sociale

- Axe 1 : La définition d'actions en faveur des publics prioritaires
- Axe 2 : Une gouvernance locale à conforter

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement. Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec Brest-Métropole s'élèvent en intégrant les avenants n°1 et n°2 à 39 029 754 € en investissement et 2 263 983 € en fonctionnement pour les années 2015 et 2016, soit un total de **41 293 737 €**.

Article III-1 : ENJEU I - Renforcer l'attractivité et la métropolisation en réaffirmant notamment la vocation maritime du territoire

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Une métropole s'affirme notamment par la qualité de ses équipements structurants et ses services, car ils contribuent à en façonner l'image et la visibilité, le rayonnement et l'attractivité. A ce titre, la métropole privilégie une démarche de développement de ses équipements métropolitains, tout en étant vigilante à un maintien des équipements structurants nécessaires sur ces communes. En termes de nouveaux équipements métropolitains, le projet Grands Ateliers des Capucins s'avère particulièrement emblématique. En associant dynamiques culturelles, urbaines, économiques et résidentielles, il participera au rayonnement de la métropole brestoise dont il sera une composante essentielle. Brest devrait également se doter sur la période 2010-2025 d'une nouvelle génération d'équipements, qui seront autant de facteurs de rayonnement régional et européen. Il s'agit notamment de la grande médiathèque hybride aux Capucins ; une grande salle de spectacles sportifs et événementiels Brest ARENA ; un stade pour l'Ouest breton.

Parallèlement, le développement des fonctions métropolitaines brestoises s'inscrit en articulant étroitement enseignement supérieur, recherche, et domaine maritime. En effet, soutenir la vocation maritime du territoire s'avère un enjeu stratégique fondamental. Le

Conseil départemental partage avec le Conseil régional cette volonté (*cf Lectures partagés à l'échelle du Pays*) de faire de Brest le lieu d'ancrage d'une filière industrielle des énergies marines renouvelables, autour du polder et du port Régional. C'est à ce titre que le Conseil départemental soutient significativement le projet de développement du port de Brest en apportant une subvention globale de 16 M€ et participe également financièrement au plan de compétitivité de la réparation navale du port de Brest (2009 – 2015) pour un montant global de 4 133 400 € dont 1 092 560 € pour 2015. Par ailleurs, les communes ayant également à s'inscrire cette dynamique, plusieurs de leurs projets structurants ont vocation à être encouragés en lien notamment avec le Livre bleu du nautisme.

Concernant plus spécifiquement le soutien aux fonctions métropolitaines que sont l'enseignement supérieur et la recherche, le Conseil départemental intervient ainsi principalement en direction de l'UBO implantée à Brest, Quimper et Morlaix. Ainsi, il a signé le 24 mai 2013 une convention de partenariat avec l'établissement sur la période 2013-2016, qui définit cinq grands objectifs stratégiques et prévoit plusieurs dispositifs de soutien dans les domaines de la vie étudiante, de la formation et de la recherche. Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les sites de Brest et de Quimper de l'EESAB et le campus de Brest de France business school (FBS) au travers d'une convention pluriannuelle 2014-2016. En 2014, le Conseil départemental a également décidé de participer financièrement à l'installation du centre JCOMMOPS à Brest, aux côtés de la Région Bretagne et de Brest métropole. JCOMMOPS est le centre opérationnel du programme JCOMM (commission conjointe pour l'océanographie et la météorologie marine) de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui assure la coordination des programmes mondiaux d'observation des océans, leur développement et l'exploitation de leurs données. Brest métropole s'est positionné comme chef de file des collectivités locales et a signé une convention avec l'UNESCO définissant le niveau de participation des collectivités locales. Par ailleurs, le développement de l'innovation est renforcé par le soutien départemental au fonctionnement centres d'innovation technologique (CIT) au travers d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2020, dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Bretagne. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental encourage également la diffusion de l'innovation dans les entreprises en soutenant le fonctionnement des pôles de compétitivité bretons ainsi que les technopôles (Technopôle de Brest Iroise, Technopole de Quimper Communauté) et le Pôle innovation du Pays de Morlaix, engagés dans une démarche partenariale qui permet de mutualiser leurs actions et couvrir l'ensemble des territoires du Finistère.

Le renouvellement urbain nécessitera également des mutations profondes dans différents domaines, afin de conforter une agglomération compacte à mobilité durable. Le Tramway de Brest métropole océane a déjà été déjà clairement identifié comme levier du changement d'image et de structuration du projet urbain, au service de l'attractivité résidentielle de l'agglomération. L'engagement de la troisième phase de déploiement des transports en commun en site propre, la réalisation d'opérations d'aménagements routiers, seront l'occasion d'amplifier ce rôle.

Il est à relever que ces ambitions rejoignent pleinement celles repérées par le Conseil régional et le Conseil départemental, pour lesquels le renforcement des fonctions métropolitaines majeures est un enjeu capital pour le développement du pays. Aussi, le Conseil départemental affirme sa vigilance à conforter le projet métropolitain brestois, au sens où son dynamisme irrigue l'ensemble du département.

En fonction de ce qui précède, cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Aménagements et équipements métropolitains et structurants
- Axe 2 : Soutien aux fonctions métropolitaines
- Axe 3 : Accessibilité du territoire

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant estimatif du projet	Modalités de financement CD	Montant plafond CD
Axe 1 : Aménagements et équipements métropolitains et structurants			
Plateau des Capucins – développement de filières d'excellence Maître d'ouvrage : Brest métropole, BMA, Brest		Forfait sur la globalité des études	250 000 €
Plateforme d'initiative et de développement de projets : Volet Espace information métiers et orientation professionnelle - Médiathèque Capucins Maître d'ouvrage : Brest métropole	1,8 M€	Financement à étudier en fonction du CPER > à décliner par avenant	
Plateforme d'initiative et de développement de projets : Volet Stimuler et accompagner l'économie numérique Maître d'ouvrage : Brest métropole	8,28 M€	Financement à étudier en fonction du CPER > à décliner par avenant	
Le Fourneau, centre national des arts de la rue Maître d'ouvrage : Brest métropole	9 M€	10%	900 000 €
Pôle et parcours d'interprétation Ateliers des Capucins Maître d'ouvrage : Brest métropole	2 M€	Financement à étudier en fonction du CPER > à décliner par avenant	
Restructuration Quartz scène culturelle nationale et centre de Congrès Maître d'ouvrage : Brest métropole	15 M€	10%	1,5 M€
Conservatoire botanique national Brest Redéploiement / restructuration Maître d'ouvrage : Brest métropole	6,4 M€	10%	600 000 €
Programme de développement culturel et scientifique d'Océanopolis Maître d'ouvrage : Brest'Aim	6,6 M€	Subvention investissement > 2015 : 200 000 € > 2016 : 200 000 € > 2017 : 200 000 €	600 000 €
Conforter l'attractivité d'Océanopolis Maître d'ouvrage : Brest métropole		A étudier à mi-parcours	
Conservatoire de musique, danse et art dramatique Maître d'ouvrage : Brest métropole	5,05 M€	Subvention de fonctionnement > 2015 : 145 000 € > 2016 : 145 000 €	290 000 €
Stade F. Le Blé, tribune "route de Quimper" et espaces d'accueil Maître d'ouvrage : Brest	5,5 M€	Equipement sportif structurant : 10%	300 000 €

Axe 2 : Soutien aux fonctions métropolitaines notamment en lien avec la maritimité			
Port - plateforme des Energies marines renouvelables Financement accordé par le Conseil départemental sur le projet portuaire régional (dont polder – SMBI) Maître d'ouvrage : Région + SMBI		12,5 % plafonné	16 M€
Réaménagement accès centre nautique Moulin Blanc et reconstruction des installations de stockage de matériel nautique Maître d'ouvrage : Brest métropole	350 000 €	Soutien spécifique	30 000 €
Maison de la Plongée au Grand Large- Port de Brest Maître d'ouvrage : Brest métropole	320 000 €	15% plafonné à 250 000 €	40 000 €
Confortement du quai du port du Dellec Maître d'ouvrage : commune de Plouzané	250 000 €	25%	52 000 €
Aménagement du port du Tinduff pour améliorer les fonctionnalités portuaires et l'accueil des usagers Maître d'ouvrage : Plougastel-Daoulas	320 000 €	Diagnostic préalable (N13) : 70 % plafonné à 30 000 € Aménagements (N14) : 20 % plafonné à 150 000 €	30 000 € 150 000 €
Création d'une estacade à la cale du Passage Maître d'ouvrage : Relecq – Kerhuon	80 000 €	Soutien au titre de l'accueil touristique : 15%	75 000 €
Construction du bâtiment « campus mondial de la Mer » accueil du Pôle de compétitivité mer et du Technopôle Brest Iroise Maître d'ouvrage : SEMPI	2 200 000 €	15% plafonné à 330 000 €	330 000 €
Soutien à 5 projets d'équipements scientifiques hors CPER 2015-2020 Maître d'ouvrage : UBO	3 350 000 €	En fonction des projets 6,52% par projet ; enveloppe plafonnée à 218 000 €	218 000 €
Axe 3 : Accessibilité du territoire			
Contournement nord ouest de l'agglomération brestoise (RD 205 - RD 112) Maître d'ouvrage : Brest métropole	9,391 M€	Report du solde de la subvention précédemment actée	6 142 470 €
Bretelle Alain Colas Maître d'ouvrage : Brest métropole		47 % du coût total du projet hors dépenses non subventionnables	400 000 €
PEM pôle d'échange multimodal gare de Brest Le financement du CD portera sur la gare routière (10%) Maître d'ouvrage : Brest métropole	10 M€	A définir dans le contrat de pôle	Avenant

Dotation globale d'appui aux études et travaux structurants relatifs aux déplacements : > Téléphérique urbain Siam - grands ateliers des Capucins > 3ème phase développement du TCSP > Etude multimodale accessibilité à l'Est de l'agglomération > Pôle d'échange TER/TCU/TCNU de Kerscao > Etude ménages déplacements échelle Pays > Réalisation d'un giratoire sur la RD 267 – bretelles et réaménagement échangeur (Kervao) Maître d'ouvrage : Brest métropole	Entre 50 et 70 M€	Taux entre 5 et 15%	3 400 000 €
Total de l'enjeu I :			31 307 470 €
			Fonctionnement 2015 - 2016
			290 000 €
			Investissement
			31 017 470 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu I concourt à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de plusieurs actions métropolitaines et structurantes intervenant sur plusieurs thématiques, tant culturelles que sportives, aussi bien relatives à l'enseignement qu'au nautisme, aux déplacements, etc...

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concourt à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en identifiant notamment le projet fédérateur autour des Energies marines renouvelable, dont l'envergure mobilise à la fois le Conseil régional, le Conseil départemental, BREST MÉTROPOLE, la CCI...

Article III-2 : ENJEU II - Renforcer la cohésion territoriale par un développement dynamique basé sur un cadre de vie de qualité

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

A travers cet enjeu, le Conseil départemental comme Brest métropole se montrent soucieux d'assurer un développement équilibré de l'ensemble du Pays, dans la continuité des orientations définies par le Schéma de cohérence territoriale. Il s'agit bien de veiller à l'équilibre territorial en soutenant l'attractivité des pôles structurants complémentaires à la métropole, dans le respect des orientations du PADD du SCoT. En effet, ses préconisations distinguent trois catégories de pôles : la métropole, les pôles structurants à vocation urbaine ainsi que les pôles d'appui. Il est essentiel que le développement de la métropolisation se fasse en harmonie avec les autres dimensions du développement, au profit de l'ensemble du territoire. A cet effet, le contrat de territoire soutient des actions intervenant dans le champ du développement économique, touristique et culturel.

Parallèlement, le développement doit se penser au service d'un cadre de vie de qualité, permettant d'articuler un aménagement soucieux de l'environnement et l'accès de tous à des services de proximité.

Dans cette optique, cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Accompagner le développement économique, touristique et culturel
- Axe 2 : Valoriser l'environnement local tout en assurant sa protection

- Axe 3 : Assurer l'équité territoriale par des équipements, aménagements, services, de proximité et de qualité

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant estimatif du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Accompagner le développement économique, touristique et culturel			
Réhabilitation du camping municipal de Camfrout Soutien sous réserve de modernisation et du respect des critères d'éligibilité du dispositif. Maître d'ouvrage : Relecq-Kerhuon	900 000 €	30% Avec conditions.	70 000 €
Mise en œuvre "pépinière éclatée" (en pied d'immeubles) Maître d'ouvrage : Brest métropole / BMH	320 000 €	A traiter dans le cadre du contrat de ville > avenant	
Soutien au fonctionnement du Musée de la fraise et du patrimoine à Plougastel-Daoulas Maître d'ouvrage : association		Fonctionnement : > 2015 : 20 000 € > 2016 : 20 000 €	40 000 €
Dotation Patrimoine Projet repéré : >Travaux de mise en valeur de l'église St Gouesnou - Eglise classée. Maître d'ouvrage : Gouesnou Maîtres d'ouvrage : Communes + Brest métropole		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative à la conservation et à la valorisation du patrimoine avec une animation métropolitaine	90 000 €
Dotation équipements socio-culturels Projets repérés : > Rénovation d'une salle polyvalente : foyer communal - Maître d'ouvrage : Bohars > Rénovation de l'équipement socio-culturel Agora - Maître d'ouvrage : Guilers > Fort de Penfeld, nouvel espace culturel et sportif de plein air - Maître d'ouvrage : Guilers > Restructuration de la maison des Jeunes - Maître d'ouvrage : Guipavas > Réhabilitation et extension du centre culturel François Mitterrand – Maître d'ouvrage : Plouzané > Terrain synthétique du stade Pen Hélien – Maître d'ouvrage : Brest Maîtres d'ouvrage : Communes + Brest métropole		Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements culturels de proximité avec une animation métropolitaine	210 000 €

Dotation bibliothèques et médiathèques proximité. Projet repéré : à Bohars Maîtres d'ouvrage : Communes + Brest métropole	Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux bibliothèques médiathèques de proximité avec une animation métropolitaine		120 000 €
Axe 2 : Valoriser l'environnement local tout en assurant sa protection			
Requalification des déchèteries : sécurisation et mise aux normes 5 projets identifiés. Maître d'ouvrage : Brest métropole	1,658 M€	20 % avec plafond d'assiette de 100 000 €, soit 20 000 € de plafond de subvention	5 X 20 000 € Soit 100 000 €
Projet SMART GRID Capucins - dispositifs et équipements électriques Maître d'ouvrage : Brest métropole	100 000 €	Proposition d'un financement novateur : 20% plaf.	20 000 €
Mise en place d'un ballon de stockage thermique sur le réseau de chaleur Maître d'ouvrage : Brest métropole	1,2 M€	Proposition d'un financement novateur : 10% plaf.	120 000 €
Contribution à la structuration de la filière bois Maître d'ouvrage : SOTRAVAL	1 M€	Financement de l'étude à hauteur de 70%	
Gestion des espaces naturels Maître d'ouvrage : Brest métropole		Fonctionnement > 2015 : 5 150 € > 2016 : 5 150 €	10 300 €
Partenariat avec l'association Vert le Jardin Maître d'ouvrage : Association		Fonctionnement > 2015 : 5 000 € > 2016 : 4 500 €	9 500 €
Mise en œuvre du Schéma AEP			
Les montants indiqués sont des estimations. à déterminer en fonction des montants réels des travaux			
Modélisation mathématique des réseaux d'eau potable du Pays de Brest Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant	NC	30 %	30 000 €
Interconnexion entre Le Relecq-Kerhuon (Brest métropole) et Plougastel-Daoulas - traversée de l'Elorn (étude faisabilité en cours - dans le vousoir du pont) + nouveau réservoir sur Plougastel Daoulas Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant	NC		560 000 €
Liaison entre réservoir de Saint-Eloy (Syndicat du Bas Léon) et Guipavas (Secteur de desserte des réservoirs de Petit-Paris) Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant	NC	10% de la part urbaine et 25% de la part rurale + 7% de bonus intercommunal	700 000 €
Travaux pour transfert des volumes disponibles sur Syndicat de Kermorvan de Kersauzon entre réservoir de Brendégué (mise en place d'une suppression sur interco existante) et réservoir de Kérourien Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant	NC		70 000 €
Fonctionnement de la traversée de l'Elorn en sens inverse : renforcement du pompage	NC		121 000 €

de l'usine de Pont ar Bled vers réservoir de Kernoster			
Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant			
Darse d'eaux brutes au droit de la prise d'eau de Pont-ar-Bled	NC	10% de la part urbaine et 25% de la part rurale + 7% de bonus intercommunal	159 000 €
Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant			
Ajout d'une étape d'Affinage spécifique Pont ar Bled	NC	10% de la part urbaine et 25% de la part rurale (plafonnement éventuel suivant nature des travaux à réaliser)	700 000 €
Maître d'ouvrage : syndicat Eau du Ponant			
Axe 3 : Assurer l'équité territoriale par des équipements, aménagements, services, de proximité et de qualité			
Dotations Aménagements cyclables et territorialisation du Schéma vélo départemental pour la période 2015-2020			
<u>Projets repérés :</u> > Brest : sécurisation de la traversée de voie ferrée port du commerce > Brest : aménagement d'une bande cyclable à Kervezennec > Gouesnou : installation de stationnements et arceaux > Gouesnou : voie verte sur le secteur de Kergaradec > Plougastel-Daoulas : chaucidou et jalonnement de la véloroute du littoral > Plougastel-Daoulas : jalonnement d'itinéraires de boucles locales vers les pointes > Plouzané : Liaison chaucidou Mescouezel - Trémaidic Aménagements d'itinéraires du schéma communautaire (programmation 2017 à définir) > Liaison Guipavas – Le Relecq-Kerhuon > Liaisons intercommunales du futur schéma communautaire (rocade vélo Guilers – Gouesnou – Guipavas)	900 000 €	Dotations territoriale en déclinaison territoriale du schéma départemental vélo	200 000 €
MO : Brest métropole			
Jalonnement bilingue	700 000 €	Fonctionnement > 2015 : 18 400 € > 2016 : 18 400 €	36 800 €
Maître d'ouvrage : Brest métropole			
Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique	A revoir en lien avec l'ATD		
Maître d'ouvrage : CD + EPCI			
Extension / restructuration d'école : dotation	1,4 M€	Dotations territoriale 2015-2017	500 000 €
> Travaux d'extension et de restructuration de l'école Pauline Kergomard - Maître d'ouvrage :			

Guilers > Travaux de rénovation du centre de loisirs (ALSH) - Maître d'ouvrage : Guipavas > Restructuration des équipements scolaires et périscolaires - Maître d'ouvrage : Plougastel-Daoulas > Ecole du château d'eau. Maître d'ouvrage : Gouesnou > restructuration de l'Ecole de Kerichen et de 4 restaurants scolaires sur Brest. Maître d'ouvrage : Brest	150 000 € 8,4 M€	Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements périscolaires avec une animation par Brest métropole	
Réhabilitation / extension du gymnase de Kroas Saliou , à usage des collèves Maître d'ouvrage : commune de Plouzané	2,4 M€	Dérogatoire : 50 % plafonné	900 000 €
Reconstruction du gymnase Foch Maître d'ouvrage : Brest	Entre 5 et 7 M€	A décliner par avenant	
Dotation équipements sportifs de proximité Projets repérés : > Aménagement terrain de football en pelouse synthétique : Petit Kerzu - Brest > Création d'un terrain multi-sports dans le quartier de Penfeld - Bohars > Réhabilitation de la salle de Kerloïs - Gouesnou > Amélioration des installations du boulodrome - Guilers > Création d'une aire de pétanque et de locaux associatifs - complexe sportif de Kerlaurent - Guipavas >Création de vestiaire de football - complexe sportif Keranner - Guipavas > Création d'un terrain de football synthétique de catégorie 4 - Guipavas > Piste homologuée de BMX de niveau national - complexe sportif de Moulin Neuf - Guipavas > Construction d'un espace multi-sports - Guipavas > Construction de vestiaires sportifs mutualisés – Plougastel-Daoulas > Extension du gymnase du Bourg - Plouzané > Réhabilitation de l'espace Jean Gourmelon (Projet achevé) - Gouesnou > Parc municipal des sports et des loisirs du Crann – Gouesnou Axe collèves : > Création / reconstruction des installations sportives Louis Ballard à Guilers > Réaménagement du complexe sportif et culturel de Kerzincuff au Relecq-Kerhuon Maîtres d'ouvrage : Communes + Brest métropole	Dotation territoriale pour 2015-2017 Selon les critères fixés dans la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation métropolitaine		Dotation territoriale 1 300 000 €
Total de l'enjeu II :			5 366 600 €
Fonctionnement 2015 - 2016			59 800 €
Investissement			5 306 800 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que cet enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'axe 3, directement dédié à la prise en compte des services et équipements de proximité.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que cet enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale par le biais des dotations, lesquelles ont vocation à inciter à une réflexion collective sur les équipements.

Article III- 3 : ENJEU III - Renforcer la cohésion sociale

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental est notamment attentif à la prise en compte des questions sociales dans les documents cadres partenariaux. Il a ainsi investi ces sujets dans les contrats de territoire, en déclinaison des différents schémas départementaux.

Sur le Pays de Brest, il est à noter que l'offre en termes de services et d'équipements est globalement satisfaisante au regard de la situation de l'ensemble du département. Toutefois, au regard de l'importance de ces sujets, le Conseil départemental est vigilant à ce que la prise en compte des thématiques liées à la cohésion sociale continue à progresser.

De plus, il souhaite maintenir avec Brest métropole, acteur local majeur de la cohésion sociale avec les villes, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera donc toujours sur :

- Un incontournable : la définition d'une gouvernance locale et le partage d'un diagnostic à l'échelle de l'intercommunalité
- Des grands enjeux qui devront prendre en compte le « *bien vieillir sur le territoire* » et « *être jeune sur le territoire* »,
- Un programme d'actions répondant aux grands enjeux partagés,
- Une animation et une évaluation.

En fonction de ce qui précède, cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : La définition d'actions en faveur des publics prioritaires
- Axe 2 : Une gouvernance locale à conforter

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant estimatif	Modalités de financement CD	Montant plafond CD
Axe 1 : La définition d'actions en faveur des publics prioritaires			
Suivi du site internet "acteurs jeunesse" Maître d'ouvrage : Brest	65 358 €	Soutien innovant de 10%	14 185 €
Etude visant à établir un état des lieux du mécénat sur la Communauté urbaine Maître d'ouvrage : Brest métropole		Soutien innovant de 50%	20 500 €
Implantation d'un atelier de tri textile et d'une boutique sur le Pays de Brest Maître d'ouvrage : Association	772 824 €	aide novatrice en investissement	60 000 €
Aide à la création de 6 places d'accueil pour enfants porteurs de handicaps lourds. Cette création de places est assurée dans le cadre du multi-accueil de la petite enfance de Pen ar Creac'h, ville de Brest (60 places). La participation du Conseil départemental est demandée sur le surcoût observé en encadrement du fait de cette prise en charge. Maître d'ouvrage : Brest métropole	Surcoût estimé de 40 000 € en fonctionnement	Soutien accordé de 4 000 € par place, plafonné à 6 places > 2015 = 24 000 € > 2016 = 24 000 €	48 000 €
Construction d'un multi-accueil qui fusionnerait d'autres structures Maître d'ouvrage : Gouesnou	2 M€	10% plafonné	60 000 €
Accueil de jeunes en situation de handicap, Maître d'ouvrage : Asso Planète Loisirs Brest	25 000 € / an	Fonctionnement > 2015 = 12 000 € > 2016 = 12 000 €	24 000 €
Mise en œuvre d'une approche globale sur la jeunesse. Réflexion en vue de la définition des soutiens à accorder sur le territoire dans les domaines de la Coordination jeunesse et de la Prévention jeunesse. Maîtres d'ouvrage : Villes et associations		Décliné dans le volet cohésion sociale > 2015 = 177 189 € > 2016 = 185 189 €	362 378 €
Soutien aux Centres Sociaux du territoire de Brest métropole (soutien à la fonction pilotage coordination) : > Horizons - Ponta-Brest > Ty An Holl - Brest Keredern > Couleurs quartiers - Brest Kerourien > Pen ar Creach -Brest > Kaneveden Bellevue - Brest		Fonctionnement > 2015 = 121 750 € > 2016 = 121 750 € (sous condition de maintien de l'agrément) Détail des subventions : 8 200 € CS Les horizons 8 200 € CAF 8 200 € CAF	243 500 €

<ul style="list-style-type: none"> > Kerangoff - Brest > GDV - Brest > L'Astérie - Plougastel > Agora - Guilers > Jean Jacolot - Le Relecq Kerhuon > La Courte Echelle - Plouzané 		8 200 € CAF 8 200 € CAF 8 200 € CAF + 7 650 € comité animation Kerangoff 8 200 € CCAS Brest 8 200 € CS Astérie Plougastel 15 850 € CS Agora Guilers 15 850 € CS Jean Lacolot 16 800 € CS La courte échelle Plouzané	
Soutien aux EHPAD <ul style="list-style-type: none"> > Restructuration de l'EHPAD de Kerlévénez Maître d'ouvrage : CCAS Brest	17 M€	Soutien de 10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000€ / place et respect du tarif plafond Conditions : Le financement des projets architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 ^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention.	1 672 000 €
Soutien aux EHPAD <ul style="list-style-type: none"> > Restructuration de l'EHPAD Kerlaouéan, au Relecq Kerhuon. Maître d'ouvrage : SIVU ELORN	11 M€		638 000 €
Soutien aux EHPAD <ul style="list-style-type: none"> > Restructuration Accueil temporaire organisé par Association des paralysés de France, sur Brest. Maître d'ouvrage : BMH			121 000 €
Financement du fonctionnement du CLIC II Maître d'ouvrage : CCAS Brest		Fonctionnement > 2015 = 130 000 € > 2016 = 130 000 €	260 000 €
Accompagnement à la structuration du réseau d'aide à domicile - Regroupement des ADMR locales		Sans incidence financière	
Expérimentation d'"AMALYS" : aide au maintien du lien social des personnes âgées Maître d'ouvrage : Brest métropole	160 000 €	soutien novateur	30 000 €
Protocole de coopération CD29 - CCAS ville de Brest En cours de renouvellement, le protocole donnera lieu à un avenant par la suite Maître d'ouvrage : CCAS de Brest		Fonctionnement > 2015 = 273 910 € > 2016 = 273 910 €	547 820 €
Politique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> > Soutien aux programmes de quartiers ANRU En cours de renouvellement, les conventions donneront lieu à un avenant par la suite. Maître d'ouvrage : Brest métropole		Investissement	12 404 €
Politique de la ville : <ul style="list-style-type: none"> > Soutien au Contrat de ville En cours de renouvellement, les conventions donneront lieu à un avenant par la suite. Maître d'ouvrage : Brest métropole		Fonctionnement > 2015 = 126 900 € > 2016 = 126 900 €	253 800 €

Accompagnement social de l'OPAH/RU sur le quartier de Recouvrance : Financement d'un poste pour le volet social / relogement Maître d'ouvrage : Brest métropole		Fonctionnement > 2015 = 10 000 € > 2016 = 10 000 €	20 000 €
Conseiller logements : > 1 CD, 1 Brest métropole dont gestion dispositif CASAL		Fonctionnement > 2015 = 25 000 € > 2016 = 25 000 €	50 000 €
Pension de famille médicalisée du Port (12 places) Maître d'ouvrage : CCAS Brest	300 000 €	9 340 € / place	112 080 €
Soutien aux Compagnons bâtisseurs Maître d'ouvrage : association		Fonctionnement > 2015 = 35 000 € > 2016 = 35 000 €	70 000 €
Création de terrains familiaux pour les gens du voyage Maître d'ouvrage : Plouzané et Guipavas		Soutien possible de 5 500 € / place	
Axe 2 : Une gouvernance locale à conforter			
Conforter la gouvernance locale de construction, suivi et évaluation du volet cohésion sociale du contrat de territoire.		Modalités de gouvernance et thématiques prioritaires identifiées dans l'avenant cohésion sociale. Accompagnement des projets innovants répondant aux critères de l'avenant, soutien 2016-2017 plafonné à 126 900 € en fonctionnement et à 200 000 € en investissement.	326 900 €
Reconstruction du multi-accueil de l'Europe à Pontanézen Maître d'ouvrage : Ville de Brest	2,8 M€	10% du montant des travaux, plafonné à 60 000 €	60 000 €
Relogement de la crèche « Mes premiers pas » et augmentation de la capacité d'accueil (de 20 à 26-28 places) Maître d'ouvrage : Mutuelles de Bretagne	1,25 M€	10% du montant des travaux, plafonné à 60 000 €	60 000 €
Elaboration d'un diagnostic partagé L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil départemental et Brest métropole seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions		Sans incidence financière	
Total de l'enjeu III :			4 584 982 €
Fonctionnement 2015 - 2016			1 879 498 €
Investissement			2 705 484 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de plusieurs actions en lien avec des thématiques sociales : prise en compte des personnes âgées, des publics précaires, des gens du voyage, de la jeunesse...

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que cet enjeu concoure directement à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale, prioritairement identifiée dans le domaine social, en instituant un processus d'analyse favorisant l'émergence de solutions concertées.

CHAPITRE IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Métropole à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédant contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Métropole assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la métropole selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à

100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 €HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable **selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.**

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, la métropole peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma intercommunal.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat. La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la métropole et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la métropole, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la métropole.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La métropole est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. La métropole s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la métropole remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la métropole en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

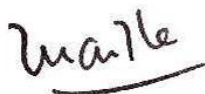
La métropole s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**Le Président du
Conseil général du Finistère**



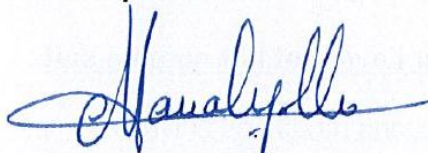
Pierre MAILLE

**Le Président de
Brest Métropole**



François CUILLANDRE

**La Présidente du
Conseil départemental du Finistère**



Nathalie SARRABEZOLLES

Annexe : Récapitulatif des engagements du contrat de territoire avec Brest métropole

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

Code action	Intitulé de l'action prorogée (issue du 1 ^{er} contrat)	Montant prévu au contrat
CT BM_DDEI_01_01	Plateau des Capucins – développement de filières d'excellence	250 000 €
CT BM_DDEI_01_02	Programme de développement culturel et scientifique d'Océanopolis	Subvention investissement > 2015 : 200 000 € > 2016 : 200 000 € > 2017 : 200 000 €
CT BM_DD_01_07	Contournement nord ouest de l'agglomération brestoise (RD 205 - RD 112)	6 142 470 €
CT BM_DD_01_08	Bretelle Alain Colas	400 000 €
CT BM_DD_02_28	Dotations Aménagements cyclables et territorialisation du Schéma vélo départemental pour la période 2015-2020	200 000 €
CT BM_DEF_03_34	Suivi du site internet "acteurs jeunesse"	14 185 €
CT BM_DCSJ_03_35	Etude visant à établir un état des lieux du mécénat sur la Communauté urbaine	20 500 €

PROJETS NOUVEAUX

Code action	Intitulé de l'action introduite	Incidence financière
Enjeu I - Renforcer l'attractivité et la métropolisation en réaffirmant notamment la vocation maritime du territoire		
CT BM_DDEI_01_53	Plateforme d'initiative et de développement de projets : Volet Espace information métiers et orientation professionnelle - Médiathèque Capucins	A décliner par avenant (CPEP)
CT BM_DDEI_01_54	Plateforme d'initiative et de développement de projets : Volet Stimuler et accompagner l'économie numérique	A décliner par avenant (CPEP)
CT BM_DCSJ_01_55	Le Fourneau, centre national des arts de la rue	900 000 €
CT BM_DDEI_01_56	Pôle et parcours d'interprétation Ateliers des Capucins	A décliner par avenant (CPEP)
CT BM_DCSJ_01_57	Restructuration Quartz scène culturelle nationale et centre de Congrès	1,5 M€
CT BM_DAEEL_01_58	Conservatoire botanique national Brest : Redéploiement / restructuration	600 000 €
CT BM_DDEI_01_59	Conforter l'attractivité d'Océanopolis	A décliner par avenant au mi-parcours
CT BM_DCSJ_01_03	Conservatoire de musique, danse et art dramatique	Fonctionnement > 2015 = 145 000 € > 2016 = 145 000 €
CT BM_DCSJ_01_04	Stade F. Le Blé, tribune "route de Quimper" et espaces d'accueil	300 000 €
CT BM_DDEI_01_05	Port - plateforme des Energies marines renouvelables	16 M€
CT BM_DDEI_01_60	Réaménagement de l'accès au centre nautique du Moulin Blanc et reconstruction des installations de stockage de matériel nautique	30 000 €
CT BM_DDEI_01_61	Maison de la plongée au Grand Large - Port de Brest	40 000 €
CT BM_DDEI_01_62	Opération de confortement du quai du Port du Dellec	52 000 €

CT BM_DDEI_01_63	Aménagement du Port du Tinduff, pour améliorer les fonctionnalités portuaires, et l'accueil des usagers	30 000 € 150 000 €
CT BM_DDEI_01_06	Création d'une estacade à la cale du Passage	75 000 €
CT BM_DDEI_01_64	Bâtiment d'accueil pour le Pôle Mer et le Technopôle	330 000 €
CT BM_DDEI_01_70	Soutien à 5 projets d'équipements scientifiques hors CPER 2015-2020	218 000 €
CT BM_DD_01_65	PEM - pôle d'échange multimodal gare de Brest	A décliner par avenant
CT BM_DD_01_09	Dotations globales d'appui aux études et travaux relatifs aux déplacements	3,4 M€
Enjeu II - Renforcer la cohésion territoriale par un développement dynamique basé sur un cadre de vie de qualité		
CT BM_DDEI_02_10	Réhabilitation du camping municipal de Camfrout	70 000 €
CT BM_XXX_02_66	Mise en œuvre "pépinière éclatée" (en pied d'immeubles) : A traiter dans le cadre du contrat de ville	A décliner par avenant (contrat de ville)
CT BM_DCSJ_02_11	Soutien au fonctionnement de la Maison de la fraise et du patrimoine à Plougastel-Daoulas	Fonctionnement > 2015 = 20 000 € > 2016 = 20 000 €
CT BM_DCSJ_02_12	Dotations patrimoine	90 000 €
CT BM_DCSJ_02_13	Dotations équipements socio-culturels de proximité	210 000 €
CT BM_DCSJ_02_14	Dotations bibliothèques médiathèques de proximité	120 000 €
CT BM_DAEEL_02_15	Requalification des déchèteries : sécurisation et mise aux normes	100 000 € (20 000 € par opération)
CT BM_DAEEL_02_16	Projet SMART GRID Capucins - dispositifs et équipements électriques	20 000 €
CT BM_DAEEL_02_17	Mise en place d'un ballon de stockage thermique sur le réseau de chaleur	120 000 €
CT BM_DAEEL_02_18	Contribution à la structuration de la filière bois	Financement de l'étude à hauteur de 70%
CT BM_DAEEL_02_19	Gestion des espaces naturels	Fonctionnement > 2015 = 5 150 € > 2016 = 5 150 €
CT BM_DAEEL_02_20	Partenariat avec l'association Vert le Jardin	Fonctionnement > 2015 = 5 000 € > 2016 = 4 500 €
CT BM_DAEEL_02_21	Modélisation mathématique des réseaux d'eau potable du Pays de Brest	30 000 €
CT BM_DAEEL_02_22	Interconnexion entre Le Relecq-Kerhuon (Brest métropole) et Plougastel-Daoulas - traversée de l'Elorn (étude faisabilité en cours - dans le voussoir du pont) + nouveau réservoir sur Plougastel Daoulas	560 000 €
CT BM_DAEEL_02_23	Liaison entre réservoir de Saint-Eloy (Syndicat du Bas Léon) et Guipavas (Secteur de desserte des réservoirs de Petit-Paris)	700 000 €
CT BM_DAEEL_02_24	Travaux pour transfert des volumes disponibles sur Syndicat de Kermorvan de Kersauzon entre réservoir de Brendégué et réservoir de Kérourien	70 000 €
CT BM_DAEEL_02_25	Fonctionnement de la traversée de l'Elorn en sens inverse : renforcement du pompage de l'usine de Pont ar Bled vers réservoir de Kernoster	121 000 €
CT BM_DAEEL_02_26	Darse d'eaux brutes au droit de la prise d'eau de Pont-ar-Bled	159 000 €
CT BM_DAEEL_02_27	Ajout d'une étape d'affinage spécifique Pont ar Bled	700 000 €
CT BM_DD_02_28	Dotations Aménagements cyclables et territorialisation du Schéma vélo départemental pour la période 2015-2020	200 000 €

CT BM_DCSJ_02_29	Jalonnement bilingue	Fonctionnement > 2015 = 20 % plafonné à 18 400 € > 2016 = 20% plafonné à 18 400 €
CT BM_DATD_02_30	Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique	SIF
CT BM_DDC_02_31	Dotations extension / restructuration d'école - 5 Maîtres d'ouvrages identifiés	500 000 €
CT BM_DDC_02_32	Réhabilitation / extension du gymnase de Kroas Saliou, de Plouzané, à usage des collèges.	900 000 €
CT BM_DCSJ_02_67	Reconstruction du gymnase Foch	A décliner par avenant
CT BM_DCSJ_02_33	Dotations équipements sportifs de proximité + Axe collèges	Dotation globale de 1,3 M€
Enjeu III - Renforcer la cohésion sociale		
CT BM_DILE_03_36	Implantation d'un atelier de tri textile et d'une boutique sur le Pays de Brest	60 000 €
CT BM_DPMI_03_37	Création de 6 places d'accueil à destination d'enfants porteurs de handicaps lourds	Soutien en fonctionnement de 4 000 € par place, plafonné à 6 places > 2015 = 24 000 € > 2016 = 24 000 €
CT BM_DPMI_03_38	Construction d'un multi-accueil qui fusionnerait d'autres structures	60 000 €
CT BM_DPAPH_03_39	Accueil de jeunes en situation de handicap	Fonctionnement > 2015 = 12 000 € > 2016 = 12 000 €
CT BM_DEF_03_68	Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale (Coordination et Prévention jeunesse)	Décliné dans le volet cohésion sociale > 2015 = 177 189 € > 2016 = 185 189 €
CT BM_MCATS_03_40	Soutien aux Centres Sociaux du territoire de Brest métropole Océane (soutien à la fonction pilotage coordination) : Horizons - Ponta-Brest Ty An Holl - Brest Keredern Couleurs quartiers - Brest Kerourien Pen ar Creach -Brest kaneveden" Bellevue - Brest Kerangoff - Brest GDV - Brest L'Astérie - Plougastel Agora - Guilers Jean Jacolot - Le Relecq Kerhuon La Courte Echelle - Plouzané	Fonctionnement > 2015 = 121 750 € > 2016 = 121 750 €
CT BM_DPAPH_03_41	Soutien aux EHPAD – EHPAD de Kerlévenez à Brest	1 672 000 €
CT BM_DPAPH_03_70	Soutien aux EHPAD – EHPAD de Kerlaouénan au Relecq Kerhuon	638 000 €
CT BM_DPAPH_03_71	Soutien aux EHPAD – Restructuration de l'accueil temporaire organisé par l'association des paralysés de France, sur Brest	121 000 €
CT BM_DPAPH_03_42	Financement du fonctionnement du CLIC II Maître d'ouvrage : CCAS Brest	Fonctionnement > 2015 = 130 000 € > 2016 = 130 000 €
CT BM_DPAPH_03_43	Accompagnement à la structuration du réseau d'aide à domicile	Sans incidence financière
CT BM_DPAPH_03_44	Expérimentation d'"AMALYS" : maintien du lien social des personnes âgées	30 000 €

CT BM_MCATS_03_45	Protocole de coopération Cg29 - CCAS ville de Brest	Fonctionnement > 2015 = 273 910 € > 2016 = 273 910 €
CT BM_MCATS_03_46	Politique de la ville : > Soutien aux programmes de quartiers ANRU > Soutien au Contrat de ville	12 404 € > 2015 = 126 900 € > 2016 = 126 900 €
CT BM_MCATS_03_47	Accompagnement social de l'OPAH/RU sur le quartier de Recouvrance, volet relogement	Fonctionnement > 2015 = 10 000 € > 2016 = 10 000 €
CT BM_DAEEL_03_48	Conseillers logements : 1 CG, 1 BMO dont gestion dispositif CASAL	Fonctionnement > 2015 = 25 000 € > 2016 = 25 000 €
CT BM_DAEEL_03_49	Pension de famille médicalisée du Port (12 places)	112 080 €
CT BM_DAEEL_03_50	Soutien aux Compagnons bâtisseurs	Fonctionnement > 2015 = 35 000 € > 2016 = 35 000 €
CT BM_DAEEL_03_51	Création de terrains familiaux pour les gens du voyage	Soutien possible de 5 500 € / place
CT BM_TAS_03_69	Conforter la gouvernance autour de la cohésion sociale	A décliner par avenant
CT BM_DPMI_03_73	Reconstruction du multi-accueil de l'Europe à Pontanézen	60 000 €
CT BM_DPMI_03_72	Relogement de la crèche « Mes premiers pas » et augmentation de la capacité d'accueil (de 20 à 26-28 places)	60 000 €
CT BM_TAS_03_52	Elaboration d'un diagnostic partagé	Sans incidence financière

PROJET A ETUDIER A L'OCCASION DU MI-PARCOURS

Intitulé de l'action
Conforter l'attractivité d'Océanopolis

